

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
8 DECEMBRE 2023

Date d'affichage de
convocation
8 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

2023-057

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 18 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Emilie STELLA à Guérigonde HEYER, Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Brigitte BOUCHET à Fabienne BELLIN-WEILL, Yolande GROBON à Slimane MOALLA, Charles RENARD à Laurence RENARD, Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

18 Décembre 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Objet :

VU l'avis de la Commission Finances, lors de sa réunion en date du 11 décembre 2023,

Anticipation des crédits
d'investissement 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Magny-les-Hameaux ne disposera pas d'un budget primitif 2024 exécutoire au 1^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de permettre l'engagement et le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 et sans préjuger des montants qui seront votés à ce budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2023 (hors restes à réaliser 2022), et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- **Article 2 : OUVRE** 25% des crédits du budget de l'exercice 2023 (hors restes à réaliser 2022) des dépenses réelles d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024, selon la répartition suivante :

	Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre 23 « Immobilisations en cours »
Budget primitif 2023 (hors restes à réaliser 2022)	88 000 €	365 617,19 €	3 171 981,10 €
Décision modificative exercice 2023	0 €	0 €	0 €
Crédits ouverts en 2023 (hors restes à réaliser 2022)	88 000 €	365 617,19 €	3 171 981,10 €
25% des crédits ouverts en 2022 (hors restes à réaliser 2022)	22 000 €	91 404,29 €	792 995,27 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 19 DEC. 2023

Certifiée exécutoire le : 19 DEC. 2023

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC